

ETHIQUE SPORTIVE DU PARENT ou ACCOMPAGNANT

Rôle des parents : Accompagner et aider le club dans la formation sportive et l'éducation à la vie en société de leurs enfants.

Article 1 : Venir encourager son enfant et l'équipe selon ses disponibilités.

Article 2 : Participer de façon régulière au transport des enfants en championnat.

Article 3 : Participer aux évènements du club.

Article 4 : Prévenir en cas d'absence de son enfant aux entraînements et aux matchs.

Article 5 : Respecter les horaires d'entraînement (arriver en avance, venir chercher son enfant à l'heure de fin d'entraînement sans compter le temps de vestiaire). Les joueurs sont sous la responsabilité du club uniquement lors des horaires d'entraînements (sur le terrain). Les temps de vestiaires sont sous la responsabilité des parents.

Article 6 : S'assurer de la présence de l'éducateur avant de laisser son enfant au gymnase, pour une question de responsabilité.

Article 7 : Respecter l'éducateur, son travail et ses choix.

Article 8 : Respecter les décisions du club.

Article 9 : Respecter, avant tout, le plaisir de chaque enfant.

Article 10 : Se conformer aux règles du jeu.

Article 11 : Respecter les décisions de l'arbitre.

Article 12 : Refuser toute forme de violence, de discrimination et de tricherie.

Article 13 : Etre maître de soi en toutes circonstances.

Article 14 : Etre exemplaire, généreux, tolérant, encourageant, respectueux de l'adversaire et des joueurs du club : être SUPPORTER.

NE PAS OUBLIER que :

- Les parents dirigeants sont bénévoles et donnent gratuitement de leur temps et leurs compétences à la vie du club.
 - Les joueurs ont droit à l'erreur, ainsi que l'éducateur et l'arbitre.
 - Les parents spectateurs doivent montrer l'exemple à leurs enfants.
 - Tout comportement antisportif sanctionné par un arbitre se traduit par une amende au club.
 - Le soutien et la participation de chacun permettent la continuité de la vie du club, toutes catégories confondues (participer aux déplacements, laver les maillots de matchs, monter le terrain, tenir la buvette, tenir la table de marque, etc.).
- Mettre ses compétences au service du club : entraînement, arbitrage, sponsoring, rédaction d'articles, photographies...